



succession entre frères et soeur

Par **ED maison H**, le **18/06/2019** à **10:13**

Sommes 3 enfants, héritiers de notre mère. L'héritage consiste en une maison et un très grand terrain en proximité de Bordeaux. La zone d'implantation a pris de la valeur du fait de l'explosion de l'immobilier à Bordeaux. la surface du terrain permet de construire 2 petits immeubles.

L'un des enfants habite depuis toujours avec ses parents puis avec sa mère de puis le décès du père. Il souhaite demeurer dans la maison. L'indivision n'est pas souhaitée par les 2 autres héritiers.

Questions : doit il racheter la part des 2 autres héritiers ? peut il conserver le bénéfice du logement sans indemniser ses frère et soeur de leur part de succession ?

Merci pour une réponse qui nous permettra de mieux discuter avec le notaire et entre frères et soeur.